

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC280

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« ces »

le mot :

« les ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« équipements »,

insérer les mots :

« mentionnés au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.